



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 avril 2010
Français
Original: anglais
†
Pour action

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2010

1-4 juin 2010

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

**Enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban,
en République arabe syrienne et dans le territoire
palestinien occupé**

Résumé

Le projet de descriptif du programme de pays pour les enfants et les femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé est soumis au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif total de 12 000 000 de dollars provenant des ressources ordinaires, sous réserve de la disponibilité de fonds, et de 26 085 000 dollars provenant d'autres ressources, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spécifiques, pour la période 2011-2013.

* E/ICEF/2010/8.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF, avec le tableau des résultats, au plus tard six semaines après l'examen du descriptif du programme de pays à la session annuelle du Conseil d'administration. Le descriptif révisé sera ensuite soumis pour approbation à la seconde session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration.



Données de base†**(2008, sauf indication contraire)**

	<i>Territoire palestinien occupé</i>	<i>Réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNWRA en Jordanie</i>	<i>Palestiniens vivant au Liban</i>	<i>Palestiniens vivant en République arabe syrienne</i>
Nombre d'enfants (en millions, moins de 18 ans)	22	0,7 ^{viii}	0,2 ^{viii}	0,2 ^{viii}
U5MR/taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	27	25 ^{viii, y}	31 ^{vi}	30 ^{vi}
Insuffisance pondérale (%, modérée et sévère)	3 ^{iv}	4 ^{ii, vii}	5 ^{vi}	10 ^{vi}
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	..	19 ^{vii}	51 ^{vi}	46 ^{i, viii}
Scolarisation/fréquentation dans le primaire (% net, garçons/filles)	73/74 ^v	99/99 ^{v, s, vii}	95/95 ^{s, vi}	97/96 ^{s, vii}
Taux de survie jusqu'au dernier niveau du primaire (%)	100 ⁱⁱⁱ	96 ^{iii, vii}	98 ^{+ s, vi}	95 ^{iv}
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (%)	89 ^{iv}	98 ^{iv, vii}	91 ^{vi}	73 ^{vi}
Utilisation de services d'assainissement améliorés (%)	80 ^{iv}	85 ^{iv, vii}	99 ^{vi}	97 ^{vi}
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	0,1 ^{v, vii}	..
Travail des enfants (%, enfants de 5 à 14 ans)	1,5 ^{vi}	1,5 ^{iv, viii}
Revenu national brut par habitant (\$US)	a/	3.310 ^{vii}	6.350 ^{vii}	2.090 ^{vii}
Enfants d'un an ayant reçu le DPT3 (%)	96	99 ^{iv, viii}	99 ^{viii}	99 ^s
Enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (%)	96	99 ^{iv, viii}	99 ^{viii}	99 ^s

† Des données nationales plus détaillées concernant les enfants et les femmes sont affichées sur le site www.childinfo.org/.

a/ Revenu faible à moyen (976 à 3.855\$).

i 1994.

ii 2002.

iii 2005.

iv 2006.

v 2007.

vi Méthodologie d'enquête à indicateurs multiples 2006.

vii Données du pays hôte.

viii Données de l'UNRWA.

s Données de l'enquête.

+ Taux de survie jusqu'au 5^e niveau primaire.

t Projet d'analyse de situation des enfants palestiniens réfugiés en République arabe syrienne, 2009.

y Pour les enfants de moins de 3 ans.

Résumé de la situation des enfants et des femmes

1. On estime à 6,7 millions la population palestinienne qui vivent dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, 3,9 millions vivant dans le territoire palestinien occupé (2,4 millions sur la Rive occidentale, y compris Jérusalem-Est et 1,5 million à Gaza). Le nombre de réfugiés palestiniens est de 1,9 million en Jordanie (33 % de la population du pays), 0,4 million au Liban et 0,5 million en République arabe syrienne. Quarante cinq pour cent des Palestiniens ont moins de 18 ans. Dans le territoire palestinien occupé, la vie quotidienne est organisée dans le contexte de l'occupation. À Gaza, les enfants subissent les conséquences du blocus (depuis juin 2007), du conflit de

décembre 2008-janvier 2009, de possibilités d'accès et de déplacements restreintes et limitées et de la construction du mur de séparation sur la Rive occidentale

2. Au cours de ces dernières années, le champ humanitaire s'est rétréci en raison des limites imposées aux déplacements de personnels et de matériels. Le Liban a été le théâtre de nouvelles tensions dans le sud et d'affrontements dans le camp de réfugiés palestiniens de Nahr al-Bared au nord. Au Liban, les réfugiés palestiniens ont des difficultés à faire respecter leurs droits civils, bien que les délibérations récentes sur la législation pourront peut-être améliorer cette situation. En Jordanie et en République arabe syrienne, les Palestiniens ont connu la stabilité dans leur vie quotidienne mais les pressions économiques mondiales, les prix des produits de base qui montent en flèche et le chômage toujours plus important sont à l'origine de la baisse de leur niveau de vie dans toute la région, notamment pour les enfants et les femmes palestiniens réfugiés.

3. L'économie du territoire palestinien occupé a subi un ralentissement depuis l'an 2000; en 2007, le produit intérieur brut par habitant était de 40 % inférieur à son niveau record de 1999. Cette même année, le revenu annuel moyen par habitant était de 1 622 \$ mais, en 2008, chaque Palestinien vivait avec à peine plus de 1000\$ par an, soit 2,70 \$ par jour. Un taux de chômage allant jusqu'à 50 % parmi les jeunes de 15 à 24 ans est un défi majeur à la croissance économique. Les taux de pauvreté sont également élevés parmi les réfugiés palestiniens. Dans les camps de Jordanie où vivent 17 % des réfugiés palestiniens, environ 46 % des ménages se trouvent dans les déciles de revenu les plus bas, par rapport à 26 % pour l'ensemble des ménages en Jordanie. On estime que la moitié de tous les ménages de réfugiés palestiniens au Liban vivent au-dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté est très répandue également parmi les réfugiés palestiniens en République arabe syrienne où 50 % environ vivent au-dessous du seuil de pauvreté à l'échelon international.

4. Entre 1990 et 2008, les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans se sont améliorés mais ils sont restés stagnants depuis la fin des années 1990. Dans le territoire palestinien occupé, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (U5MR) a baissé de 38 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 29 en 2000 et 27 en 2008. Entre 2005 et 2008, les mêmes tendances à la baisse ont été observées parmi les réfugiés palestiniens, l'U5MR restant stable avec 25 décès pour 1 000 naissances vivantes en Jordanie, 31 au Liban et 30 en République arabe syrienne. Plus de 90 % des décès parmi les enfants de moins de 5 ans se produisent dans la petite enfance, les décès néonataux représentant au moins 70 %. Dans le territoire palestinien occupé, les principales causes de décès néonataux sont les naissances prématurées, une trop grande insuffisance pondérale, l'asphyxie, les infections bactériennes et les anomalies congénitales.

5. Dans le territoire palestinien occupé, la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale était de 3 % en 2006. Elle était de 7 % en Jordanie (2002), 5 % au Liban (2006) et 10 % en République arabe syrienne (2006). On ne dispose pas de données concernant ces tendances pour les réfugiés palestiniens en Jordanie. À Gaza, la proportion des enfants présentant une insuffisance pondérale a diminué de moitié en 10 ans, de 5 % en 1996 à 2 % en 2006. Les cas d'arrêt de croissance ont augmenté de 8 % en 1996 à 10 % en 2006, avec des poches de prévalence de presque 30 %. Au Liban, il ressort des enquêtes à indicateurs multiples (MICS) réalisées en 2000 et 2006 que le taux d'insuffisance pondérale chez les enfants palestiniens de moins de 5 ans a augmenté de 3,7 % à

4,6 %, alors qu'il est passé de 11 % à près de 20 % pour l'arrêt de croissance. Les enquêtes à indicateurs multiples pour 2006 ont également mis en évidence une forte prévalence des cas d'arrêt de croissance parmi les enfants palestiniens réfugiés de moins de cinq ans en République arabe syrienne (27 %).

6. Il n'y a pas de données fiables sur la mortalité maternelle. Il ressort des estimations du Comité national d'étude de la mortalité maternelle pour 2008 que, dans le territoire palestinien occupé, le nombre des décès se situait entre 80 et 90 pour 100 000 naissances vivantes mais ces chiffres sont en contradiction avec les estimations inférieures figurant dans les rapports annuels du Ministère de la santé. La mortalité maternelle parmi les femmes palestiniennes réfugiées enregistrées était estimée à 28 décès pour 100 000 naissances vivantes en Jordanie en 2008, d'après l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les enquêtes à indicateurs multiples menées en 2006 parmi les réfugiés palestiniens au Liban et en République arabe syrienne ont donné des ratios de 51 et 45 respectivement pour 100 000 naissances vivantes. Et pourtant, en République arabe syrienne, les femmes palestiniennes bénéficient de l'aide de personnels de santé qualifiés pour plus de 90 % des naissances et la plupart des femmes enceintes reçoivent des soins prénataux au moins une fois durant leur grossesse.

7. Depuis 2005, l'approvisionnement de Gaza en eau est devenu intermittent; il diminue en fonction des crises, en grande partie en raison de la détérioration de la situation politique et sécuritaire qui restreint l'accès à l'énergie, aux carburants et aux pièces détachées. Bien que le nombre de Palestiniens ayant un raccordement à un réseau d'adduction d'eau ait augmenté de 14 % entre 1995 et 2006, seulement 5 à 10 % de l'unique aquifère de Gaza conviennent à la consommation humaine. En septembre 2009, une évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement a relevé que la majorité de la population de Gaza risque de consommer de l'eau contenant de fortes quantités de nitrates, ce qui peut être à l'origine d'une méthémoglobinémie chez les enfants (syndrome du bébé bleu). La Rive occidentale est également confrontée à une crise de l'eau; la plupart de ses 200 000 résidents sont mal desservis par les réseaux d'adduction d'eau et jusqu'à 45 % de l'eau du territoire palestinien occupé est gaspillée à cause de fuites dans le système. Toutefois, la situation est différente en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Tous les camps officiels de réfugiés palestiniens en Jordanie sont desservis par des réseaux d'adduction d'eau, à l'exception du Camp de Jerash dont le réseau est ancien et devrait être remis en état. Au Liban et en République arabe syrienne, plus de 90 % des ménages des camps de réfugiés palestiniens ont accès à des conduites d'eau publiques.

8. En 2006, deux tiers des ménages du territoire palestinien occupé n'avaient pas de raccordement à un réseau d'égouts et 70 à 80 % des eaux usées domestiques étaient déversées dans l'environnement, sans avoir été traitées ou seulement partiellement. A Gaza, jusqu'à 80 millions de litres d'eaux usées brutes ou partiellement traitées sont déversées chaque jour dans la mer en raison de la pénurie de carburants et des infrastructures qui tombent en ruine et ne peuvent être remises en état à cause du blocus. En Jordanie, tous les ménages de réfugiés palestiniens sont également raccordés à un réseau d'égouts, sauf dans le camp de Jerash. Bien que 96 % des ménages de réfugiés palestiniens le soient en République arabe syrienne, beaucoup de systèmes d'adduction d'eau et d'égouts doivent être remis en

état. Au Liban, plus de 80 % de tous les ménages de réfugiés palestiniens sont raccordés à des réseaux d'égouts dont la plupart ont besoin d'être rénovés.

9. Les garçons et les filles sont inscrits en nombre égal dans l'enseignement primaire, soit environ 73 % dans le territoire palestinien occupé et plus de 95 % parmi les réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Dans ce dernier pays, alors que la grande majorité des enfants palestiniens fréquentent des écoles primaires dirigées par l'UNRWA, 14 % sont inscrits dans des écoles publiques syriennes. Le nombre de filles est supérieur à celui des garçons dans les écoles secondaires où les taux d'inscription nets sont relativement peu élevés : 71 % en 2007 dans le territoire palestinien occupé, 63 % en 2006 au Liban et 71 % dans des écoles publiques de la République arabe syrienne. Le taux d'inscription net des Palestiniens de Jordanie dans le secondaire est beaucoup plus élevé (93 %).

10. Comparé aux tendances de l'éducation de base dans le territoire palestinien occupé, les taux d'inscription préscolaires ont fortement diminué, de 34 % environ pour les enfants de 4 ans en 1996/1997 à 25 % en 2006/2007. En Jordanie, le programme d'éducation de l'UNRWA n'inclut ni les garderies ni les jardins d'enfants. En 2008, le taux d'inscription des enfants palestiniens réfugiés dans les établissements pré-élémentaires des camps du Liban était élevé, avec 73 % des enfants de 3 à 5 ans, alors que le chiffre correspondant en République arabe syrienne n'était que de 6 %.

11. Les progrès accomplis dans la qualité de l'enseignement ont été limités par des classes surchargées, des enseignants non motivés, la pauvreté et, dans le territoire palestinien occupé, le conflit en cours et les restrictions d'accès. À Gaza, un sur cinq seulement des 16 000 écoliers de sixième a réussi les épreuves normalisées de mathématiques, de sciences, d'anglais et d'arabe en 2007/2008, tout comme la moitié environ de leurs pairs à Naplouse et Jénine. Les résultats de l'examen d'immatriculation « Tawjihi » (niveau national d'admission à l'université) en 2009 témoignent d'une tendance à la baisse depuis 2008 : pour la Rive occidentale, les notes en littérature ont chuté de 13 % et, à Gaza, de 10 % pour les sciences. Les mauvais résultats aux examens et la diminution des inscriptions scolaires sont le signe d'une crise dans l'enseignement palestinien dans le territoire palestinien occupé et au Liban. La grande majorité des écoles pour réfugiés fonctionnent sur la base du système des classes alternées pour faire face au nombre considérable d'élèves, ce qui veut dire des journées d'école plus courtes, moins d'attention accordée à chacun et un manque de place pour les loisirs et les activités extrascolaires. En République arabe syrienne, tant l'UNRWA que l'Administration générale pour les réfugiés arabes de Palestine (GAPAR) reconnaissent que la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement est un véritable problème.

12. Dans le territoire palestinien occupé, les enfants vivent dans une situation de violence permanente. Plus de 1 475 enfants palestiniens ont été tués au cours du conflit entre le début de la seconde intifada en 2000 et la fin janvier 2009. Pendant les 22 jours de l'opération militaire à Gaza en décembre 2008 - janvier 2009, le nombre de Palestiniens tués est estimé à environ 1 400 dont 350 enfants et celui des blessés à plus de 5 000 dont 1 600 enfants environ. Pendant le conflit, il y a eu également 13 Israéliens tués, dont 3 civils, et 518 blessés. À Gaza, 280 écoles ont été endommagées ou détruites, ainsi que la moitié à peu près de toutes les installations sanitaires et plus de 50 000 maisons. Plus d'un an après la fin des

hostilités, les travaux de relèvement et de reconstruction continuent à être entravés par le blocus et par les sérieuses restrictions imposées aux importations. En décembre 2009, les importations à travers les barrages ont été inférieures de 5 % à la moyenne mensuelle de 2009 et de 81 % à celle des cinq premiers cinq mois de 2007, avant l'imposition du blocus. La part des matériaux de construction nécessaires aux réparations et à la reconstruction était encore moins importante.

13. La justice des mineurs est un domaine particulièrement préoccupant dans le territoire palestinien occupé. En 2009, 355 enfants en moyenne (principalement des garçons) ont été détenus chaque mois dans les locaux israéliens, 11 % de plus qu'en 2008. De jeunes enfants de 12 ans sont traduits en justice devant les tribunaux militaires israéliens. Ils sont jugés comme des adultes dès qu'ils ont 16 ans, contrairement à la législation israélienne qui fixe l'âge de la majorité à 18 ans. Chaque année, environ 30 enfants palestiniens sont soumis à une « détention administrative » allant jusqu'à six mois sans chef d'accusation ni procès, souvent avec le risque de prolongations répétées, sur la base d'informations confidentielles qui ne sont pas portées à la connaissance de l'enfant ou de la défense. Au Liban, des enfants palestiniens enfreignent la loi dans 10 % environ de tous les cas de délinquance juvénile enregistrés. Néanmoins, au Sud-Liban, d'après les données du Ministère de la justice, jusqu'à 40 % de ces cas risquent d'impliquer des Palestiniens, ce qui est disproportionné par rapport aux caractéristiques démographiques de cette partie du pays.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure (2008-2010)

Principaux résultats obtenus

14. **Survie, croissance et développement de l'enfant.** Dans le territoire palestinien occupé, l'UNICEF a continué à apporter un appui technique au Ministère de la santé et à l'aider à se procurer des vaccins, nouveaux notamment. En 2009, l'Autorité palestinienne a assumé la responsabilité financière des achats de l'ensemble des vaccins essentiels pour les enfants. La couverture vaccinale courante a été maintenue à plus de 97 % pour tous les antigènes pendant les sept dernières années et le territoire palestinien occupé est en voie d'éliminer la poliomyélite, la rougeole et le tétanos à l'horizon 2010. En Jordanie, l'UNICEF et le Ministère de la santé ont collaboré pour renforcer les capacités des médecins et des infirmières de l'UNRWA en se concentrant sur la détection des mauvais traitements infligés aux enfants et sur la gestion intégrée des maladies infantiles. Plus de 90 % des centres sanitaires de l'UNRWA ont maintenant du personnel ayant reçu une formation en gestion intégrée des maladies de l'enfance.

15. Au Liban, un taux de couverture vaccinale soutenu de plus de 95 % a été atteint. Entre 2000 et 2006, le taux de mortalité infantile a baissé de 38 à 26 décès pour 1 000 naissances vivantes, alors que chez les moins de 5 ans il est tombé de 48,5 à 31 pour 1 000 et que le taux de mortalité maternelle est passé de 150 à 51 décès pour 100 000 naissances vivantes. En République arabe syrienne, la couverture vaccinale des nourrissons de 12 à 18 mois s'est maintenue à plus de 99 %. Sous la direction de la GAPAR et en coordination avec le Ministère de la santé, les capacités pour la prestation de services communautaires dans le domaine de la santé ont été renforcées dans six des camps les plus nécessiteux sur la base du

modèle de « camp salubre » afin de mieux sensibiliser les parents et les adolescents aux responsabilités parentales et aux mesures de santé préventive.

16. **Éducation primaire pour tous.** Dans le territoire palestinien occupé, une base de données des profils d'enfant, établie avec le soutien de l'UNICEF, comprenant des indicateurs sociaux, sanitaires et académiques, a été lancée à titre pilote dans 18 écoles de la Rive occidentale en 2009, avec l'idée de la généraliser en 2010. Les dossiers de mathématiques et de sciences mis au point par l'UNICEF pour permettre un apprentissage interactif ont été reconnus comme une pratique innovante. Au Liban, la proportion d'enfants palestiniens réfugiés qui sont entrés en première primaire et ont atteint la cinquième a augmenté de 86 à 92 %. L'accès à l'enseignement préscolaire (enfants de 3 à 5 ans) a augmenté de 56 à 73 % en 2009. Des progrès remarquables ont été enregistrés dans la fréquentation préscolaire des enfants de 4 et 5 ans qui a atteint 82 et 93 % respectivement. Afin de réduire le taux d'abandon scolaire au niveau primaire parmi les élèves de l'UNRWA, l'UNICEF a mis sur pied des classes de rattrapage pour les élèves considérés par les enseignants comme susceptibles de subir un échec. Ces classes ont été intégrées dans la nouvelle Initiative de l'UNRWA pour l'enseignement de rattrapage en 2009, 75 % des élèves ayant terminé le cycle. En République arabe syrienne, la qualité de l'enseignement s'est améliorée grâce à l'appui technique fourni à l'UNRWA pour poursuivre la conception et la mise en œuvre d'un modèle d'école accueillante. En décembre 2009, les 119 écoles de l'UNRWA et 3 instituts d'enseignement de la GAPAR appliquaient 5 des 10 critères de ce modèle.

17. **Protection de l'enfance.** Les progrès politiques et institutionnels soutenus par l'UNICEF dans le territoire palestinien occupé ont été notamment les suivants : révision de la loi concernant les enfants approuvée par le Conseil des Ministres et que doit signer le Président, expérience pilote de non violence dans la politique scolaire de 93 écoles et création de réseaux intersectoriels de protection de l'enfance et de deux unités spécialisées dans la famille et les enfants au sein de la police, assorties des protocoles appropriés d'information. Un appui psychosocial direct fourni par des partenaires non gouvernementaux en 2008-2009 a permis d'atteindre plus de 100 000 enfants et travailleurs sociaux.

18. En Jordanie, le programme de protection de l'enfance a contribué à instaurer un environnement protecteur : renforcement de la capacité de 5 000 enfants à se protéger eux-mêmes contre la violence et les mauvais traitements, facilitation de la participation d'enfants en situation de risque et d'enfants handicapés à des camps d'été grâce à des sessions pair à pair sur les droits et compétences des enfants, renforcement des capacités des travailleurs sociaux à fournir des conseils appropriés à 599 personnes dans quatre camps et espaces plus sûrs pour les enfants de toutes les écoles de l'UNRWA dans le cadre de la Campagne Ma'an (initiative encourageant les enseignants à adopter des méthodes disciplinaires non violentes). Au Liban, le programme a renforcé les capacités de 360 cadres en matière de procédures juridiques de protection. Au total, 650 enfants et femmes ont bénéficié des services des centres de conseil, 10 % ont été envoyés à des psychiatres spécialisés. En République arabe syrienne, un système de protection de l'enfance à l'école, visant à réduire la violence, a été mis en œuvre dans les 119 établissements de l'UNRWA et dans 3 instituts de la GAPAR.

19. **Développement et participation des adolescents.** En 2009, plus de 140 centres de jeunes soutenus par l'UNICEF dans l'ensemble du territoire

palestinien occupé ont offert des activités récréatives et de rattrapage à plus de 45 000 adolescents. Une évaluation participative complète du programme destiné aux adolescents palestiniens, financée par le Gouvernement norvégien, a eu un impact considérable. Cette évaluation a permis d'avoir la preuve d'un changement de comportement signalé par les participants et leurs parents et des avantages plus étendus que présente le programme pour la communauté et ses partenaires. En Jordanie, le programme a aidé à améliorer l'accessibilité, des filles en particulier, à des espaces sûrs dans les 14 centres du Programme pour les femmes où le personnel était formé à la programmation et à la participation des adolescentes. Le Programme pour une meilleure éducation parentale destiné aux parents d'adolescents a collaboré avec 4 000 parents pour mieux leur faire comprendre les besoins de leurs enfants, développer leurs compétences en matière de communication et appuyer leur participation dans la communauté au sens plus large.

20. Au Liban, plus de 2 000 enfants et jeunes ont bénéficié de l'enseignement de pairs, axé sur le VIH/Sida et la solution des conflits, la formation sur la manière de faire face à la violence, le dialogue intergénérationnel, la recherche et des projets entrepris à l'initiative d'adolescents. En République arabe syrienne, le programme a fourni un appui à la création de huit espaces accueillants pour les adolescents dans six camps. Ce modèle, mis au point dans les camps palestiniens, a été partagé avec des partenaires pour être reproduit. En créant un partenariat avec l'Organisation non gouvernementale Fonds syrien pour le développement, le programme a contribué à introduire l'orientation professionnelle dans les camps et ouvert la voie à la recherche menée par les adolescents, 11 de ces projets ayant été réalisés depuis 2008.

21. **Sensibilisation, communication, planification de la politique sociale, suivi et évaluation.** En 2009, le Bureau de l'UNICEF dans le territoire palestinien occupé a poursuivi ses activités d'information des médias et accueilli plusieurs missions de personnalités parmi lesquelles la Directrice exécutive de l'UNICEF, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et trois Ambassadeurs de bonne volonté de l'UNICEF. En sa qualité de Président du Groupe de travail Israël/territoire palestinien occupé sur les violations graves dont sont victimes les enfants, l'UNICEF a présenté un rapport sur les violations graves commises contre les enfants pendant la crise de Gaza à la Mission d'enquête de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza.

22. Une analyse du budget pour les enfants effectuée par l'UNICEF en Jordanie a renforcé le plaidoyer fondé sur des preuves pour améliorer l'allocation de ressources en faveur des enfants et de la réalisation de leurs droits. Au Liban, la base de données DevInfo renferme toutes les données fournies par les enquêtes à indicateurs multiples de 2000 et 2006, outre un certain nombre d'autres enquêtes et évaluations de la situation dans les camps, ce qui constitue un ensemble unique de preuves recueillies pendant plus d'une décennie. La base de données est gérée en collaboration avec le Bureau central palestinien des statistiques (situé à Damas). En République arabe syrienne, l'UNICEF a contribué au développement d'une culture placée sous le signe des droits de l'enfant s'adressant aux responsables, aux travailleurs sociaux et aux enfants, en formant des professionnels et des parents et en organisant des activités avec des enfants, par exemple camps d'été, groupes d'adolescents et parlements d'enfants dans les écoles.

Leçons à retenir

23. **Territoire palestinien occupé.** Une société civile dynamique et la communauté des organisations non gouvernementales se sont révélées efficaces pour la mise en œuvre du programme, des résultats importants ayant été obtenus en particulier au niveau de la programmation d'activités d'appui psychosocial et pour les adolescents qui contribue à un impact plus fondamental et durable. Ce partenariat solide avec la société civile et la reconnaissance du rôle de l'UNICEF en tant que rassembleur des organismes gouvernementaux, de la société civile et des institutions des Nations Unies se sont avérés efficaces pour appliquer la méthode des groupes dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), de l'éducation, de la santé mentale et du soutien psychosocial.

24. **Jordanie.** La collecte de données pour les réfugiés palestiniens s'est améliorée grâce à des enquêtes et des études qui ont fourni des informations sur les réfugiés palestiniens dans les camps et les écoles de l'UNRWA. D'autres efforts seront déployés pour recenser les besoins des enfants palestiniens vulnérables en dehors des camps. La collaboration avec les ONG dans les camps a été importante pour atteindre les objectifs du programme pour la région et l'UNICEF poursuivra ses activités de plaidoyer pour assurer une plus grande participation. La coopération entre l'UNICEF et l'UNRWA a été couronnée de succès dans la mesure où l'UNICEF a fourni l'assistance technique indispensable en matière de droits de l'enfant pour améliorer la qualité des services de l'UNRWA. Suite à cette coopération, l'UNRWA élabore une stratégie pour les jeunes visant à y intégrer pleinement le travail des jeunes.

25. **Liban.** Outre l'UNRWA, l'UNICEF est resté parmi les quelques institutions des Nations Unies ayant un programme dans les camps palestiniens. Des initiatives soutenues par l'UNICEF pour faire participer des adolescents et des jeunes à la recherche et à la collecte de données dans leurs propres communautés ont permis aux jeunes Palestiniens de prendre plus largement part aux décisions ayant une incidence sur leurs vies. Des clubs de jeunes, des bibliothèques, un dialogue intergénérationnel et des centres psychosociaux de conseil sont d'autres exemples d'interventions pouvant tenir compte des besoins de développement et de participation des adolescents et des jeunes. Les enseignants soutenus par l'UNICEF sont maintenant de plus en plus intégrés dans le système scolaire de l'UNRWA, l'accent étant mis sur les premières années du primaire, la détection préventive et la solution des difficultés d'apprentissage.

26. **République arabe syrienne.** La participation des adolescents et des jeunes à la planification, à l'évaluation et à la mise en œuvre du programme est devenue un réel atout pour tous les partenaires. La participation d'adolescents palestiniens aux côtés de réfugiés irakiens et d'adolescents syriens à l'examen à mi-parcours du programme de pays de l'UNICEF a favorisé des idées nouvelles. Les partenaires ont partagé des compétences par l'échange de formateurs (écoles accueillantes, protection scolaire des enfants, surveillance de la nutrition et santé des adolescents). De nouveaux horizons se sont ouverts pour les adolescents palestiniens grâce à l'appui donné à l'établissement de liens entre groupes de jeunes.

Le programme pour la région 2011-2013

Tableau récapitulatif du budget

	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie, développement, croissance des jeunes enfants (santé, nutrition, WASH)	2 790	7 360	10 150
-Territoire palestinien occupé	1 650	6 700	8 350
- Liban	750	300	1 050
- Jordanie	390	360	750
Éducation, développement des jeunes, apprentissage à des fins de développement	2 710	8 800	11 510
- Territoire palestinien occupé (avec la composante adolescents)	1 650	8 200	9 850
- Liban	660	300	960
- République arabe syrienne	400	300	700
Développement, participation et autonomisation des adolescents et des jeunes	1 320	910	2 230
- Jordanie	720	510	1 230
- République arabe syrienne	600	400	1 000
Protection de l'enfance	1 530	4 760	6 290
- Territoire palestinien occupé	900	4 280	5 180
- Liban (avec la composante adolescents)	330	300	630
- Jordanie	300	180	480
Politiques, sensibilisation, planification, gestion des connaissances, partenariats, suivi et évaluation	1 460	1 950	3 410
- Territoire palestinien occupé	1 050	1 800	2 850
- République arabe syrienne	200	50	250
- Liban	120	100	220
- Jordanie	90	-	90
Dépenses intersectorielles	2 190	2 305	4 495
-Territoire palestinien occupé	1 050	2 305	3 355
- Liban	840	-	840
- République arabe syrienne	300	-	300
- Jordanie	-	-	-
Total	12 000	26 085	38 085
Territoire palestinien occupé	6 300	23 285	29 585
Liban	2 700	1 000	3 700
Jordanie	1 500	1 050	2 550
République arabe syrienne	1 500	750	2 250

Processus de préparation

27. Le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a coordonné une étude théorique sur la situation des femmes et des enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne en 2009-2010, afin de fournir des informations pour l'élaboration du programme pour la région et d'autres projets. Ce rapport a été préparé en collaboration avec de nombreuses parties prenantes, notamment l'Autorité palestinienne, la GAPAR et la Commission syrienne de planification en République arabe syrienne et l'UNWRA dans les quatre zones, ainsi qu'avec des ONG et des

organisations de la société civile. Les résultats de cette étude ont été examinés formellement avec les principaux homologues des quatre zones de la région. Dans chacune de ces zones, les composantes du programme pour la région ont été définies sur la base des priorités nationales de développement et en tenant compte de l'aide au développement complémentaire fournie aux Palestiniens par les partenaires de l'ONU dans chacune.

Rapport avec les priorités nationales et le PNUAD

28. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) n'étant pas mis en œuvre dans le territoire palestinien occupé, la coordination du programme est assurée par l'équipe de coordination des Nations Unies au niveau national et en conformité avec les objectifs nationaux énoncés dans le Plan palestinien pour le développement et la réforme 2008-2010 et le Plan national palestinien (2011-2013) en cours d'élaboration. En Jordanie, les composantes du programme contribuent à la réalisation de deux objectifs du PNUAD et à 10 de ses résultats de même qu'aux priorités nationales de Kulluna Al-Ordon (processus jordanien de réforme pour le développement social, politique et économique), le Plan d'action national pour les enfants et les objectifs de réduction de la pauvreté. Au Liban, la Déclaration ministérielle du Gouvernement sur le progrès et le développement invite les organisations internationales à respecter pleinement leurs responsabilités à l'égard des Palestiniens et à renforcer l'UNRWA. Les objectifs de résultat 1 et 2 du PNUAD concernent l'appui constant à apporter aux réfugiés palestiniens au Liban en soutenant le Comité pour le Dialogue Libano-Palestinien dans les domaines consultatif, technique et de la coordination. En République arabe syrienne, les résultats du programme contribuent aux priorités du Plan national quinquennal (2011-2015). L'orientation du programme correspond au 3^e objectif de résultat du PNUAD visant à améliorer la qualité des services de base et les possibilités d'y avoir accès et à la place importante qu'il accorde aux zones mal desservies et aux groupes vulnérables. L'orientation de la composante du programme pour les adolescents est conforme à la priorité de développement des adolescents et des jeunes qui est l'une des deux priorités du système des Nations Unies en République arabe syrienne.

Rapports avec les priorités internationales

29. Les priorités du programme s'inspirent de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Déclaration du Millénaire.

A. Territoire palestinien occupé

Objectifs et stratégies des composantes du programme

30. Le programme pour 2011-2013 aidera l'Autorité palestinienne à s'acquitter de ses obligations et à veiller à ce que chaque enfant et chaque adolescent jouisse de son droit à survivre et à se développer, à apprendre, à grandir à l'abri de la violence et à acquérir le savoir et les compétences qui le protégeront contre l'abus de stupéfiants et le VIH/Sida. Le principal résultat intersectoriel attendu est le suivant : l'allocation des ressources et l'élaboration des politiques publiques devraient en

priorité prendre en considération les enfants et les adolescents. La réduction des disparités entre les sexes dans la société et des mesures de facilitation, de promotion et d'autonomisation des adolescents pour assurer leur participation dans les domaines social, économique et culturel sont au nombre des autres résultats escomptés. La mobilisation au niveau social et la communication au service du développement serviront à donner aux familles et aux communautés les moyens nécessaires pour mieux s'occuper des enfants et les protéger.

31. En partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF canaliserait l'aide à apporter à l'Autorité palestinienne pour la mise en œuvre de son programme de construction d'un État, tel que défini dans le programme de son 13^e Gouvernement. L'UNICEF aiderait spécifiquement l'Autorité palestinienne à harmoniser sa législation et ses pratiques avec les principes et les normes définis dans la Convention relative aux droits de l'enfant. De plus, et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe chargée de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF mettrait au centre de son action les enfants des communautés vulnérables de Gaza et de la Rive occidentale, y compris Jérusalem-Est.

32. Compte tenu des difficultés politiques qui ont eu pour résultat des crises humanitaires prolongées tout en permettant en même temps un développement embryonnaire, les stratégies du programme sont conçues pour répondre aux besoins humanitaires qui risquent soudain de s'intensifier, et aussi pour soutenir des opportunités optimales de développement pour la réalisation des droits des enfants. En conséquence, l'accent continuera à être mis sur les activités de plaidoyer pour faire face aux problèmes critiques du droit de visite afin de réduire le tort causé à des enfants. La préparation aux situations d'urgence sera intégrée dans toutes les composantes du programme.

Composantes du programme

33. Le programme pour le territoire palestinien occupé comprend quatre composantes principales, liées avant tout aux domaines d'intervention 1, 2, 4 et 5 du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Les activités relatives au 3^e domaine d'intervention sont intégrées dans la composante apprendre pour se développer qui relève des résultats concernant les adolescents. Le programme est conçu de manière à donner des résultats importants dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la stratégie WASH, de l'éducation, de l'adolescence, de la protection de l'enfance, du suivi et de l'évaluation, des politiques sociales, de la communication et de la sensibilisation.

34. **Survie et développement de l'enfant.** Ce programme englobe la santé, la nutrition et la stratégie WASH. La composante santé sera axée sur la réduction de la mortalité néonatale en veillant à ce que les nouveau-nés particulièrement vulnérables, les femmes enceintes et les enfants malades aient accès à des soins de santé maternelle, néonatale et infantile de qualité et puissent en bénéficier. Le programme mettra l'accent sur l'accès à des soins avant la naissance, à des soins obstétricaux et néonataux plus étendus et sur l'introduction de nouveaux vaccins; il maintiendra toutefois un niveau de couverture élevé par les antigènes courants grâce aux services d'achat de vaccins mis à la disposition du Ministère de la santé. La composante nutrition s'efforcera de garantir aux enfants atteints de malnutrition et

aux femmes enceintes très vulnérables l'accès à des compléments alimentaires en micronutriments et à des pratiques d'alimentation appropriées. Grâce à des mesures de sensibilisation, de supplémentation et d'enrichissement des aliments, la communication au service du développement sera l'outil le plus important en matière de prévention et de traitement des carences en micronutriments.

35. Les deux composantes santé et nutrition seront de plus en plus axées sur l'analyse des politiques et le renforcement des capacités institutionnelles afin d'améliorer les systèmes de gestion de l'information, de suivi et d'évaluation. La composante WASH visera surtout les familles de communautés vulnérables ciblées de la Rive occidentale et de Gaza, en veillant à ce qu'elles puissent disposer de 60 et 15 litres respectivement d'eau potable par personne et par jour pour la consommation et l'usage domestique. Pour ce faire, les réseaux d'adduction d'eau devront être améliorés et les capacités des homologues du Gouvernement renforcées pour mettre en place la législation et les programmes nécessaires à la surveillance de la qualité de l'eau; le système de gestion de l'information devra aussi être modernisé. La qualité de l'eau sera garantie en partie par la remise en état et l'extension des réseaux d'égouts afin de réduire au minimum les risques de contamination. La communication au service du développement sera la méthode de choix pour assurer une meilleure sensibilisation des communautés et introduire de bonnes pratiques de conservation de l'eau, de traitement de l'eau potable et éviter les conséquences négatives des raccordements illicites.

36. **Apprendre pour se développer.** Ce programme qui comprend deux composantes est axé sur les principales étapes de l'apprentissage, depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence. La composante éducation renforcera les capacités nationales pour obtenir des preuves de la baisse de la qualité de l'enseignement et des mesures prises pour y remédier, à savoir changer l'orientation professionnelle en passant des méthodes d'enseignement aux résultats de l'apprentissage. Le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur recevra un appui pour mettre en œuvre sa politique de développement des jeunes enfants et promouvoir des possibilités d'apprentissage pour les jeunes enfants dans les communautés où les écoles obtiennent des résultats médiocres. Les élèves des écoles publiques les moins bonnes bénéficieront d'une assistance dans le cadre de la formation d'enseignants en cours d'emploi, d'activités hors programme, des améliorations apportées à l'environnement scolaire et du renforcement des capacités des administrateurs des établissements scolaires afin de favoriser des méthodes d'apprentissage interactives et centrées sur les enfants.

37. La composante concernant les adolescents couvrira l'ensemble du territoire palestinien occupé, en ciblant les communautés vulnérables comptant un pourcentage élevé de jeunes en situation de risque, soit 135 000 adolescents de 10 à 18 ans. Grâce à une assistance technique et au renforcement des capacités du Gouvernement, des ONG et des organisations communautaires, du secteur privé et des réseaux de jeunes, cette composante favorisera l'engagement civique et la participation des adolescents. L'objectif visé est d'arriver à ce que, chaque année, 10 % des adolescents et adolescentes acquièrent des connaissances, des capacités et des compétences, y compris en ce qui concerne le VIH, pour faciliter leur passage de l'enfance à la condition d'adulte.

38. **Protection de l'enfance.** Conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, le Groupe de travail Israël/territoire palestinien occupé créé par

l'UNICEF pour traiter les graves atteintes aux droits de l'enfant suivra la situation et fera régulièrement rapport au Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés. En renforçant les services d'appui en cas de situations d'urgence, y compris les services psycho-sociaux, le programme répondra aux besoins découlant de situations d'urgence et de conflits des enfants palestiniens. L'UNICEF continuera à aider le Ministère des affaires sociales de l'Autorité palestinienne à développer et mettre en place des mécanismes nationaux de protection de l'enfance dans tous les secteurs de la société et à en assurer le suivi afin que les enfants vulnérables ou victimes d'actes de violence, d'exploitation et de mauvais traitements bénéficient de services meilleurs et mieux coordonnés.

39. Le programme a) aidera le Ministère des affaires sociales à élaborer et mettre en œuvre, en partenariat avec d'autres ministères, un Plan d'action national pour la protection de l'enfance conformément à la loi de 2004 modifiée sur l'enfance; b) collaborera avec les ministères concernés et les partenaires responsables de la mise en œuvre pour renforcer les capacités des personnes chargées d'assurer la protection des enfants sur le front; c) donnera aux familles et aux travailleurs sociaux les moyens nécessaires pour mieux protéger les enfants. Les pratiques et l'impact des systèmes judiciaires pour les mineurs feront l'objet d'évaluations et des mesures seront prises pour les harmoniser avec les normes internationales.

40. **Preuves, politiques et sensibilisation.** L'UNICEF renforcera le développement de politiques publiques reposant sur des preuves dans le cadre de ce programme intersectoriel. La recherche et l'analyse concernant les enfants et les femmes, effectuées sur la base de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, porteront sur la pauvreté et la disparité, les budgets des services sociaux et la protection sociale. Le programme sera mis à disposition et utilisé pour l'élaboration des politiques et la planification ainsi que dans les activités de communication et de sensibilisation relatives à l'allocation de crédits en faveur des enfants. L'UNICEF apportera constamment sa contribution pour combler les lacunes de l'information en demandant que des recherches soient entreprises et pour améliorer le programme en évaluant l'efficacité de ses interventions. Avec ses partenaires, l'UNICEF mettra en œuvre des stratégies de communication en vue de sensibiliser et mobiliser les autorités nationales, la société civile, la communauté internationale et les médias afin qu'ils accordent la priorité aux questions relatives aux droits de l'enfant.

41. **Questions intersectorielles.** Bien que, géographiquement, le territoire palestinien occupé soit peu étendu, les complexités de l'environnement dans lequel il fonctionne exigent un important appui intersectoriel. Dans un contexte où les conflits de plus ou moins grande importance peuvent très vite mettre en danger la sécurité des personnels et les biens, il est indispensable d'accorder la plus haute attention aux problèmes sécuritaires. Les approvisionnements représentent une partie importante de la programmation et l'appui logistique requis est assujéti à des procédures complexes et à des négociations prolongées avec l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien. Les dépenses intersectorielles comprennent également les frais d'administration courants, les finances, les ressources humaines et l'appui aux technologies de l'information et de la communication.

Principaux partenariats

42. Les partenaires de l'UNICEF sont notamment les ministères de la planification et du développement administratif, de la santé, de l'éducation, des affaires sociales, de la jeunesse et des sports, de la justice, du travail, de l'intérieur, l'Autorité palestinienne de l'eau et les Services municipaux côtiers de distribution de l'eau de Gaza, le Bureau central palestinien des statistiques, des ONG dont le YMCA, le Centre palestinien pour la démocratie et la résolution des conflits, le Centre de formation communautaire et de gestion des crises, le Centre Ma'an pour le développement, l'Institut Tamer pour l'éducation communautaire et des institutions académiques, notamment l'Université Birzeit. L'UNRWA est également un partenaire important et l'UNICEF collabore étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe chargée de la coordination des affaires humanitaires, sous la direction du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

B. République arabe syrienne

Objectifs et stratégies des composantes du programme

43. Les résultats attendus des composantes du programme 2011-2013 sont les suivants :

a) Parents et enfants palestiniens bénéficient d'un meilleur accès à des services de qualité pour le développement des jeunes enfants grâce à : i) l'accès au jardin d'enfants pour 20 % des enfants dans cinq au moins des camps les plus nécessaires et ii) à la diminution de l'arrêt de croissance chez un tiers des enfants de moins de cinq ans d'ici la fin du cycle.

b) Les adolescents palestiniens sont dotés des moyens de jouer un rôle actif dans leurs communautés en qualité d'agents du changement positif : i) 20 % au moins de tous les adolescents palestiniens ont une bonne connaissance des méthodes de prévention du VIH/Sida et de la drépanocytose ainsi que des risques associés à un mariage précoce; ii) les enfants inscrits au 2^e cycle des écoles de l'UNRWA et des institutions de la GAPAR bénéficient d'une orientation professionnelle et iii) des groupes d'adolescents sont dotés des moyens nécessaires pour donner des conseils /une formation de pairs aux adolescents les plus vulnérables dans cinq au moins des camps les plus nécessaires;

c) Une meilleure connaissance des enfants palestiniens à des fins de sensibilisation et de planification sur la base de preuves, les indicateurs de développement concernant les enfants et les femmes étant actualisés tous les trois ans, afin de fournir des informations à un système viable de partage des connaissances entre partenaires.

44. Pour parvenir à ces résultats, les stratégies du programme consisteront notamment à :

a) Soutenir le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires et la formation de groupes de formateurs, en particulier parmi les adolescents et les jeunes;

b) Adopter une approche fondée sur le respect des droits humains dans la planification avec des partenaires à l'appui des enfants et des familles les plus vulnérables vivant dans les camps les plus nécessiteux;

c) Apporter un savoir-faire d'un niveau élevé à l'appui de projets sélectionnés visant à améliorer la qualité des services, tout en assurant le partage des informations et l'établissement de synergies entre les secteurs;

d) Jouer un rôle de rassembleur pour soutenir des activités conjointes de programmation en faveur de la jeunesse dans le cadre du Groupe thématique des Nations Unies sur le développement des adolescents et des jeunes;

e) Assurer l'intégration des enfants et adolescents handicapés dans toutes les interventions;

f) Veiller à ce que la promotion de l'égalité entre les sexes soit au cœur de toutes les interventions du programme, en mettant l'accent sur les possibilités de développement et de participation offertes aux adolescentes.

Composantes du programme

45. Développement des jeunes enfants et éducation de base. Ce programme a pour objectif d'améliorer l'accès des parents et des enfants palestiniens à des services de qualité pour le développement des jeunes enfants. Le programme aura pour but d'obtenir les résultats suivants :

a) Adaptation, amélioration et diffusion des normes concernant une éducation de qualité pour le développement des jeunes enfants et l'éducation de base, en particulier dans les camps les plus nécessiteux;

b) Amélioration de la situation en matière de nutrition des enfants palestiniens de moins de 5 ans. Le programme aidera l'UNRWA à intégrer pleinement le dépistage nutritionnel des enfants dans tous ses dispensaires. Un soutien sera également fourni aux enfants et aux mères vivant dans les camps les plus nécessiteux par le biais de campagnes de sensibilisation ciblées;

c) Amélioration de la santé, de la nutrition et de la sensibilisation aux responsabilités parentales dans les camps les plus nécessiteux ciblés, avec la participation des communautés, des adolescents et des jeunes. S'appuyant sur l'expérience acquise avec ses partenaires dans des actions de vulgarisation communautaire, le programme soutiendra des interventions dans les camps les plus nécessiteux afin d'améliorer les connaissances des parents et des adolescents dans le domaine de la prévention et de la nutrition. L'accent sera mis sur la promotion de l'allaitement maternel à l'exclusion de toute autre pratique et de la nutrition infantile;

d) Amélioration du système de santé de l'UNRWA afin d'y intégrer des mécanismes de prévention des maladies courantes chez les enfants palestiniens, en mettant l'accent sur l'institutionnalisation des mesures préventives concernant la drépanocytose et autres risques associés aux mariages consanguins.

46. Développement des adolescents. Le programme a globalement pour objectif de donner à tous les adolescents palestiniens, et en particulier aux adolescentes, vivant dans les 16 camps officiels et informels les moyens de jouer un rôle actif

dans leurs communautés en qualité d'agents d'un changement positif. Le programme permettra d'obtenir les résultats suivants :

a) Le système éducatif assure le transfert de compétences aux adolescents pour leur faciliter le passage de l'enseignement au marché du travail et l'accès à des moyens de subsistance durables. Il fournira un appui à l'expansion des services d'orientation professionnelle et à l'intégration de la formation aux aptitudes utiles dans la vie quotidienne dans toutes les écoles de l'UNRWA et les institutions de la GAPAR;

b) Les adolescents participent en qualité de partenaires aux activités de sensibilisation à la prévention dans le domaine de la santé et à la promotion de modes de vie sains, notamment dans le cadre d'une démarche de pair à pair. L'accent sera mis sur la diffusion des connaissances appropriées en matière de prévention du VIH/Sida conformément aux priorités et stratégies convenues avec le Gouvernement syrien au titre du Plan national de lutte contre le VIH/Sida;

c) Avec des partenaires et les communautés, les adolescents participent à des actions de prévention des actes de violence, des mauvais traitements et de l'exploitation. Grâce à leur participation active, le programme continuera à soutenir l'UNRWA et la GAPAR dans leurs efforts d'amélioration des systèmes de protection des enfants, notamment dans le milieu scolaire;

d) Les projets relatifs à l'établissement de contacts entre adolescents et les échanges de connaissances et de compétences s'améliorent. Avec la GAPAR et l'UNRWA, l'UNICEF aidera des groupements d'adolescents à établir des relations entre eux grâce à des projets entrepris en commun en vue d'accroître leurs connaissances et de créer de nouvelles opportunités de développement.

47. Gestion des connaissances, sensibilisation, planification, partenariats. Le programme a globalement pour objectif d'arriver à mieux connaître les enfants palestiniens à des fins de planification et de sensibilisation fondées sur des preuves. Le programme a pour but d'obtenir les deux résultats suivants :

a) Appui à l'institutionnalisation de la gestion des connaissances à des fins de planification sur la base de preuves. Le programme sera axé sur l'actualisation des connaissances relatives aux enfants et aux femmes palestiniens vivant en République arabe syrienne et sur un appui à des systèmes de gestion des connaissances partagés entre la GAPAR et l'UNRWA et reliés au système national. La plateforme DevInfo sera utilisée pour assurer la diffusion des données;

b) Expansion des activités de plaidoyer en faveur de partenariats pour les enfants palestiniens, notamment par les ONG nationales, le secteur privé et les médias. Avec la participation de la GAPAR et du Ministère de l'information, le programme encouragera les médias à réaliser des actions en faveur des droits des enfants palestiniens. Il favorisera aussi une plus large participation des ONG nationales et du secteur privé à l'appui de projets de développement pour les enfants et les femmes dans les camps.

Principaux partenariats

48. S'agissant de la mise en œuvre du programme, les principaux partenaires seront la GAPAR et l'UNRWA. La GAPAR donnera aussi à l'UNRWA un aperçu

général de la situation concernant la fourniture de services de base à tous les Palestiniens enregistrés. En collaboration avec la GAPAR et l'UNRWA, l'UNICEF s'efforcera d'assurer la participation active des organisations communautaires et populaires locales ainsi que celle du secteur privé et des médias. Au niveau des camps, sous l'égide de la GAPAR, les comités locaux de développement participeront à la planification des activités du programme. Celui-ci soutiendra aussi la collaboration avec les techniciens des institutions publiques syriennes, en particulier avec la Commission gouvernementale pour la planification, le Bureau central des statistiques, le Ministère de l'éducation et le Ministère de la santé, Un appui sera également apporté au renforcement des liens avec les acteurs non gouvernementaux qui s'efforcent de faire progresser le programme national syrien de développement, en particulier dans la mesure où il concerne le développement des adolescents.

C. Liban

Résultats et stratégies des composantes du programme

49. Le programme a pour but de contribuer à la réalisation des droits des enfants palestiniens à la survie, au développement, à la protection et à la participation. Globalement, sa stratégie consiste à renforcer les capacités de l'UNRWA, des autres responsables, des familles et des ONG au niveau de la fourniture des services requis. Il s'attachera à proposer des modèles et des solutions applicables dans tous les camps palestiniens au Liban.

Composantes du programme

50. **Survie, croissance et développement de l'enfant.** Cette composante est axée sur la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle par des campagnes de vaccination générale et la diminution des taux d'anémie chez les enfants de 1 à 13 ans et les mères qui allaitent. Le résultat attendu est le suivant : réduction de la mortalité infantile à 20 décès pour 1 000 naissances vivantes par rapport aux 26 décès pour 1 000 naissances vivantes actuellement et réduction du taux de décès des enfants de moins de 5 ans de 31 à 25 pour 1000 naissances vivantes. Les interventions permettront de vacciner tous les enfants palestiniens et de renforcer les services pédiatriques d'urgence. L'UNICEF encouragera et soutiendra aussi des interventions dans les domaines de l'éducation sanitaire et de la mobilisation sociale afin de mieux sensibiliser les parents et les personnes qui s'occupent des enfants aux causes principales de la mortalité infantile.

51. Les principaux résultats seront les suivants : a) vaccination de plus de 95 % de tous les enfants de 0 à 5 ans pour tous les antigènes et b) administration de deux doses de vitamine A à 95 % des enfants (1-13 ans) et des mères qui allaitent. En collaboration avec le Département de la santé de l'UNRWA, l'UNICEF mettra au point des stratégies visant à améliorer le statut nutritionnel des enfants palestiniens et à plaider en faveur d'un appui des donateurs pour traiter ce problème important.

52. **Enseignement primaire universel.** Le programme s'efforcera de veiller à ce que le droit des enfants à l'enseignement primaire soit reconnu et respecté par les principaux responsables. L'expérience de l'UNICEF dans le domaine du développement des jeunes enfants inspirera de plus en plus le système d'éducation préscolaire géré par l'UNRWA. Dans le contexte d'un modèle d'école accueillante,

l'UNICEF aidera également l'UNRWA à mettre au point et en place un système de rattrapage pour tous les enfants des classes 1 à 4 en vue d'atteindre 98 % des enfants du primaire et 95 % de ceux qui arrivent jusqu'à la classe 5. Les taux de redoublement dans toutes les classes primaires feront l'objet d'une surveillance attentive, l'objectif étant de les réduire de 15 à 10 %.

53. Protection des enfants et des adolescents. Le programme s'efforce de prévenir toutes les formes de violence à l'égard des enfants à l'école et de mettre en place des mécanismes de protection des enfants dans les camps de réfugiés palestiniens, en particulier pour les filles et les jeunes femmes. Les principales stratégies consisteront à renforcer les capacités dans les écoles de l'UNRWA pour mettre fin à la violence en milieu scolaire et à renforcer les capacités de l'UNRWA, des ONG, des prestataires de services et des communautés pour déceler les cas de violence et de mauvais traitements à l'égard des enfants et y réagir et les signaler à des prestataires de services compétents et bien formés.

54. Cette composante aura aussi pour objectif d'offrir des possibilités dans le domaine des sports et des loisirs, de l'accès à l'information, à la formation professionnelle et d'apporter une aide pour la recherche d'emplois et la génération de revenus. Une attention particulière sera accordée aux jeunes vulnérables, tels que ceux qui abandonnent leurs études et ceux qui vivent dans des conditions particulièrement défavorisées ou viennent de ménages dont les chefs de famille sont des femmes. Des synergies seront établies entre les programmes destinés aux jeunes et ceux destinés aux adolescents dans le cadre du programme de pays pour le Liban et du programme pour la région palestinienne.

55. Suivi et évaluation. Le programme s'efforce d'améliorer la base de connaissances de l'UNRWA et de toutes les parties prenantes pour leur permettre de renforcer leurs capacités institutionnelles et soutenir leurs activités de planification et de mise en œuvre. Ceci facilitera aussi les initiatives de sensibilisation et de mobilisation sociale en faveur des droits des femmes et des enfants palestiniens. L'UNICEF continuera à promouvoir la collecte de données ventilées par sexe et à impliquer ses partenaires et les communautés elles-mêmes dans des projets de suivi et d'évaluation des résultats. Ainsi, l'UNICEF aidera à créer une base de données comprenant une série d'indicateurs de base en vue de mettre en évidence et analyser les progrès accomplis dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les domaines couverts par ce programme. Les résultats attendus seront les suivants : actualisation de DevInfo et mise en place d'un système de suivi fondé sur le respect des droits comprenant des données détaillées, sensibles aux différences entre les sexes et ventilées géographiquement pour tous les camps palestiniens au Liban (sous réserve de la disponibilité de fonds).

Principaux partenariats

56. Le partenariat avec les départements de l'éducation, de la santé et du bien-être social de l'UNRWA et avec son Département de la protection récemment créé sera encore renforcé et un programme d'activités conjoint et consolidé sera élaboré pour 2010 et après. L'UNICEF jouera aussi progressivement un rôle de rassembleur dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'égalité entre les sexes et de l'éducation afin de renforcer les partenariats et la coordination avec les ONG, les comités des camps, les organisations palestiniennes d'adolescents et de jeunes, la société civile et les principaux prestataires de services.

D. Jordanie

Résultats et stratégies du programme

57. Le programme a pour objectif de contribuer à la réalisation des droits des réfugiés palestiniens en Jordanie, en mettant plus particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités de ses homologues pour favoriser la participation et le développement des adolescents, améliorer la survie et le développement des enfants et protéger les enfants contre les actes de violence et les mauvais traitements. Le programme soutiendra la recherche et la production de données dans des domaines stratégiques afin de contribuer à la planification et à la prise de décision en connaissance de cause et au plaidoyer en faveur de réformes de la législation et des politiques concernant les enfants.

58. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles, le plaidoyer en faveur d'un changement de politique et l'assistance technique en matière de planification et de suivi des interventions du programme. La participation des enfants et des adolescents dans le domaine de la communication au service du développement sera une stratégie essentielle.

Composantes du programme

59. **Survie et développement des jeunes enfants.** Ce programme contribue à la réalisation de l'objectif 4 du Millénaire pour le développement (Réduire la mortalité infantile), en s'efforçant d'améliorer la qualité des services de santé et de réduire le nombre de décès parmi les nourrissons et les jeunes enfants. Les principaux résultats attendus sont notamment les suivants : a) une augmentation de 40 % du nombre d'enfants de moins de 5 ans qui bénéficient de soins intégrés de santé et de nutrition dans tous les camps de Jordanie et b) une augmentation de 25 % du nombre d'enfants bénéficiant de services de développement des jeunes enfants dans des camps et des zones sélectionnées où il y a une forte concentration de Palestiniens en dehors des camps, grâce à des approches communautaires, axées sur la famille et respectueuses des enfants.

60. **Protection de l'enfance.** Ce programme a pour but de renforcer la protection par deux moyens :

a) Suivi, évaluation et sensibilisation en vue de soutenir la mise en place de systèmes de collecte de données et d'évaluation des principaux indicateurs de protection. Ceci servira à surveiller les cas de mauvais traitements, d'exploitation et de violence à l'égard des enfants ainsi que la situation des enfants en conflit avec la loi. Une attention particulière sera accordée à l'autonomisation des enfants, des familles et des communautés grâce à des activités de sensibilisation pour traiter les causes de vulnérabilité dans leur communauté;

b) Fourniture de services et renforcement des capacités, en particulier celles des fonctionnaires chargés de l'application des lois, des travailleurs sociaux et des médecins pour prévenir, diagnostiquer et gérer les cas de mauvais traitements infligés à des enfants. Mise en place de services de conseil et de soutien psychosocial pour les enfants victimes de mauvais traitements ou menacés. Les écoles seront encouragées à mettre au point des systèmes de surveillance afin de détecter les actes de violence à l'égard des enfants et de leur fournir le soutien psychosocial nécessaire. Les résultats attendus sont les suivants : i) réduction de

90 % de la violence exercée par des enseignants contre les enfants dans les écoles et ii) amélioration de la protection des enfants contre les actes de violence, l'exploitation et les mauvais traitements grâce à la promotion d'un environnement protecteur dans tous les camps. Le programme sera mis en œuvre, en partenariat avec l'UNRWA et des ONG, dans les 14 camps et dans les zones où il y a une forte concentration de réfugiés palestiniens vulnérables.

61. Participation et autonomisation des adolescents. Ce programme continuera d'améliorer les possibilités de développement, d'apprentissage et de participation des adolescents. Les principaux résultats attendus sont les suivants :

a) Participation accrue des élèves et des parents aux processus décisionnels concernant l'environnement scolaire dans toutes les écoles de l'UNRWA;

b) Réduction de 5 % du taux d'élèves qui abandonnent leurs études dans les deux camps de réfugiés où il est le plus élevé;

c) Amélioration de la connaissance et de la mise en pratique de modes de vie sains parmi les adolescents (en particulier les groupes vulnérables) dans les 14 camps officiels et informels afin de les encourager à mener une vie saine et de les aider à se protéger contre le VIH et l'abus de stupéfiants;

d) Plus large participation des adolescents en qualité d'agents du changement dans leurs familles et leurs communautés, notamment pour influencer les décisions et les politiques ayant une incidence sur leurs conditions de vie. Le programme améliorera leurs possibilités d'accès à des services accueillants dans les écoles de l'UNRWA et leurs communautés grâce à la coopération avec les Centres du programme pour les femmes affiliés à l'UNRWA. Le programme appuiera la réalisation de l'enquête nationale sur les jeunes (2010–2011) qui fournira des informations à jour sur la situation, les priorités et les aspirations des jeunes, l'élaboration de la Stratégie nationale pour les jeunes et l'application des critères nationaux relatifs à des Centres de jeunesse accueillants pour les adolescents. Ces interventions clés sont réalisées par le programme de pays pour la Jordanie.

62. Base des connaissances et sensibilisation. Le programme s'efforce d'améliorer la base des connaissances, les initiatives de sensibilisation et les politiques sociales à l'appui des droits de l'enfant et de renforcer les capacités institutionnelles des partenaires dans les domaines de la planification axée sur les résultats, du suivi et de l'évaluation de la performance. Les principaux résultats attendus sont les suivants : a) amélioration des connaissances et des données relatives aux enfants et mise en place, d'ici à 2013, d'un système performant de suivi et d'analyse des facteurs qui sapent les droits des femmes et des enfants; b) meilleure sensibilisation du public aux problèmes auxquels sont confrontés les enfants et c) renforcement des partenariats, y compris avec les médias.

Principaux partenariats

63. Le Département des affaires palestiniennes, l'UNRWA, les ONG, les Ministères de la santé et de l'éducation et le Conseil supérieur de la jeunesse sont des partenaires importants. Le caractère intersectoriel des interventions exige une étroite collaboration avec tous les partenaires. Les activités de programmation conjointes, les consultations thématiques et la coopération interorganisations seront assurées par l'intermédiaire des groupes thématiques du PNUAD.

Suivi, évaluation et gestion du programme (pour le programme de la région dans son ensemble)

64. Le programme de la région sera administré par le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et chaque bureau de pays assurera la mise en œuvre de la composante du programme relevant de sa compétence. La coordination du suivi et de l'évaluation sera assurée dans le cadre de plans intégrés pour le suivi, l'évaluation et la recherche et par l'Équipe régionale spéciale du programme de la région palestinienne. Chaque pays assurera le suivi de la performance de la composante du programme de la région relevant de sa compétence en élaborant des plans de suivi et d'évaluation axés sur l'appréciation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la composante du programme. La base de données DevInfo dans chaque pays et la base de données MENAInfo au niveau régional aideront à suivre la situation des enfants et des femmes, en particulier les progrès accomplis dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
